

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2744)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 192

présenté par
Mme Le Houerou

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« désignée »,

insérer les mots :

« en tant que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.